



Travaux de protection des versants (Helvetas Haiti)

## Concertation locale pour la protection des ressources ( )

La concertation pour la gestion des ressources naturelles implique les communautés, les autorités et l'ensemble des acteurs dans la prise de décision collective pour protéger les ressources en eau notamment, et institutionnaliser leur gestion.

La gestion des ressources hydriques, dans le cadre de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural Haïtien, est abordée à l'échelle du bassin versant, en rapprochant les organes de gestion au plus proche des infrastructures, et selon le principe de la gestion intégrée des ressources, en impliquant l'ensemble des acteurs. Trois axes sont mis en places, à savoir: la gestion intégrée, la prise en charge locale et l'approche dite du « zonage ».

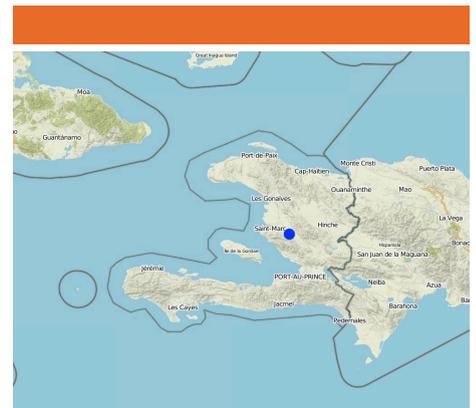
La démarche est une combinaison de mesures d'animation, de dissuasion, de restauration et de suivi, qui ensemble, aboutissent à un mécanisme permanent de prise en charge pour une gestion durable.

L'animation est un processus participatif, qui permet d'identifier les acteurs, comprendre les enjeux, construire une vision communautaire de la gestion des ressources et instaurer la confiance. La dissuasion correspond à un ensemble de mesures qui vise à faire respecter les lois en vigueur et les décisions communautaires. Les autorités locales sont chargées de l'application de ces mesures, et des négociations avec la communauté. Notamment, un arrêté communal est émis, pour garantir la protection des espaces en amont des sources, afin de protéger la qualité de l'eau distribuée. La restauration comporte des travaux favorables à la qualité environnementale du bassin versant, et à sa capacité de préserver les ressources hydriques, la couverture végétale et les sols. Enfin le suivi englobe des mesures pour permettre l'entretien du site, garantit le maintien d'un niveau d'engagement par les communautés, et évalue l'impact des mesures sur les ressources.

L'approche par « zonage » consiste à définir des périmètres de protection en amont des sources, pour lesquels différentes restrictions d'usage seront décidées suite à une concertation élargie et surveillée afin de protéger la qualité et la recharge des eaux souterraines. Deux à trois zones sont délimitées, selon les négociations, afin de protéger le captage (zone 1), protéger la qualité de l'eau (zone 2), maintenir ou régénérer des conditions environnementales favorables à la recharge des aquifères (zone 3).

L'appui est fourni de sorte que les acteurs locaux soient en capacité de mettre en œuvre les différentes phases du processus, à travers des formations et l'organisation de rencontre d'échange. La société civile (comité de gestion de l'eau formé par des exploitants et riverains), le secteur privé (technicien, pépiniériste) et les autorités locales (Maire, Conseils d'Administration des SEction Communales/CASEC) définissent entre eux les conditions et les méthodes de protection et de contrôle. Un arrêté communal officialise les restrictions d'usage, en édictant les principes de protection imposés ou conseillés, et les sanctions possibles en cas d'infraction. Bien que les environs immédiats de la source appartiennent officiellement à l'état Haïtien, l'usage par les exploitants agricoles ainsi que la présence de divinités Vaudou font que ces lieux sont investis et que les négociations pour en restreindre l'utilisation et le droit de propriété doivent être menées avec beaucoup de précaution.

La participation des communautés locales dans les travaux de protection et de régénération



: Artibonite, Centre, Ouest,

• -72.47063, 19.03486

: 2008

	:
<input type="checkbox"/>	/
<input checked="" type="checkbox"/>	/

constitue la contribution en nature, au projet de protection. Les exploitants des terres dont la vocation a changé, reçoivent une « prime pour service environnementaux », selon le succès de la reforestation mise en place. Cette prime sera partagée en plusieurs échéances, de la plante des arbres, jusqu'à la pousse après deux ans.



Vérification des infrastructures de protection, par le comité de gestion du service de l'eau

L'approche consiste à sensibiliser les populations sur les menaces pesant sur la disponibilité et la qualité des ressources hydriques, et à provoquer une réaction pour leur gestion durable. L'initiative et les décisions doivent être portées par les acteurs locaux, pour ceci l'approche est fondamentalement participative et inclusive. La problématique soulève des enjeux d'accès à la ressource, de foncier, de tradition religieuse, et présente donc un potentiel de conflit important, qu'il faut gérer dès le départ, à travers des principes de transparence et de redevabilité. Les parties prenantes sont donc formées de façon à maîtriser les compétences nécessaires à ces négociations.

- : Les communes ont la prérogative de la gestion de leur territoire et de leurs ressources en eau, et peuvent à ce titre s'engager dans les processus de protection.
- / : L'appropriation par les acteurs locaux, des initiatives de protection de la ressource en eau est un préalable fondamental à la durabilité.
- ( ) : La constitution stipule que les terres environnantes des sources d'eau sont du domaine de l'état. Néanmoins, la pratique ne reflète pas cette loi, et il est donc nécessaire que les communes établissent des arrêtés communaux afin de préciser les modalités de protection et de sanction. Les modes d'utilisation des terres n'incitent pas suffisamment les non propriétaires, à mettre en place des mesures de protection durables.
- **SLM** : Les compétences sont formées sur place au sein des comités de gestion du service de l'eau et parmi des agents techniques des sections communales. L'intégration des techniques de gestion des terres par les exploitants favorise la durabilité et la répliquabilité des mesures.
- / / : Les divinités Vodou sont aquatiques et résident dans les sources d'eau. Il faut donc trouver un arrangement qui permette à la fois de maintenir les pratiques religieuses tout en conservant la protection de l'eau. L'entrave est que le Vodou se pratique parfois de façon cachée, et que les adeptes ne sont pas toujours ouverts à l'expression de leurs besoins.
- : La modification des pratiques agricoles dans les zones protégées, qui passent de la culture annuelle pluviale à la foresterie, engendre un déplacement des revenus qui doit, lors des premiers temps, être comblé par un appui financier.
- : La faiblesse des institutions exige un accompagnement technique et financier.
- : La fragilité politique en Haïti pèse sur la légitimité des autorités locales et sur leur capacité à rassembler la population.
- ( ) : L'absence de cadastre et le morcellement des terres, notamment, affaiblissent le potentiel de gestion foncière.
- **SLM** : Les difficultés pour les administrations des sections communales de maintenir du personnel dans le temps, ainsi que les roulements des membres des comités de gestion du service de l'eau, dû à l'élection des membres pour trois ans, érode périodiquement la disponibilité de compétences pour la gestion des terres et le contrôle.
- : Les mesures de protection sollicitées dans les bassins versants engage une main d'œuvre importante et n'agissent pas immédiatement sur la rentabilité des exploitations. Aussi, les différences entre les efforts engagés par les populations en amont, et les bénéfices pour la population en aval ne sont pas facilement reconnus et compensés.

/		
?		
/	Exploitants, propriétaires et autres usagers des terrains. Population riveraine	Participation aux discussions sur les enjeux de durabilité de la ressource, décision et engagement pour la modification des pratiques. Définition des périmètres à protéger.
	Comité de gestion du service de l'eau	Mobilisation communautaire, information, participation aux discussions sur la protection de la ressource, définition des aires protégées, contrôle et suivi
/	Agents techniques	Assistent les autorités locales pour le contrôle des restrictions d'usage et accompagnent les comités de gestion de l'eau et les exploitants pour la mise en place, la maintenance et le suivi des mesures de protection et de régénération.
	l'équipe du projet	Accompagne les acteurs dans les processus, fournit des formations, offre un appui financier, suit la mise en place avec des critères d'inclusion et d'équité.
	Pépiniéristes, techniciens	Fournissent les plantules nécessaires au reboisement, accompagnent et supervisent les exploitants, pour la mise en place des mesures de protection, et transfèrent les connaissances, avec l'appui des agents techniques.
	Les Conseils d'Administration des Sections Communales (CASEC) et les autorités communales.	Les premiers rassemblent la population autour des enjeux de protection des ressources et de développement durable. Et les seconds s'engagent dans les négociations sur le foncier, et sur les restrictions d'usages, et émettent un arrêté communal.

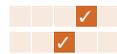


Les autorités locales

/



Les exploitants et les communautés ont été sensibilisés aux enjeux de la gestion durable des ressources. Puis ils ont été accompagnés dans les discussions sur les périmètres protégés afin de mettre en place les éléments nécessaires à une négociation objective avec les autorités locales.



Les mesures de protection des versants, des ravines, les barrières de la zone 1, ainsi que les travaux de reboisement ont été financés par le projet, mis en œuvre par les communautés locales et les exploitants, qui ont eux-mêmes apporté une contribution. Le principe du paiement pour services environnementaux, est de payer les exploitants en plusieurs tranches, afin de s'assurer de la bonne croissance des arbres replantés, et du succès du reboisement. Ainsi, les exploitants reçoivent des primes, par plantules qui réussissent à croître jusqu'à ne plus être vulnérables.



### SLM



✓  
✓  
✓  
✓

/

( )

✓  
✓

/

✓  
✓  
✓  
✓

Techniques de protection des sols: construction de seuils en pierre sèches, construction de terrasses, construction de seuils végétalisés, canaux de contours, etc...  
Gestion forestière, vulnérabilité environnementale, lutte contre le brulis, gestion de conflit, méthodologie de suivi, principes de bonnes gouvernance d'un comité de gestion

Un appui est fourni auprès du Bureau Agricole Communal (centres permanents), afin que le spécialiste en charge, soit en mesure de connaître, de s'approprier et d'accompagner les processus de changements d'utilisation des terres et l'évolution des pratiques agricoles.

✓

✓  
✓  
✓

/

✓

Le Comité d'Approvisionnement pour l'Eau Potable et l'Assainissement (CAEPA), en charge du service local de l'eau est le principale partenaire institutionnel. Un accompagnement de proximité permet de perfectionner les compétences de gestion, de représentation de la population, de transparence et d'efficacité, qui assureront la durabilité du service.  
Les Conseils d'Administration des Sections Communales (CASEC) sont des élus locaux, représentés au sein du CAEPA. Ils reçoivent des formations pour accompagner le CAEPA dans la provision du service public et la gouvernance locale.  
Les Techniciens Communaux pour l'Eau Potable et l'Assainissement (TEPAC) sont détachés par la Direction de l'Eau Potable et de l'Assainissement. Ils vérifient et accompagnent la qualité et la fonctionnalité du service de l'Eau et de l'Assainissement dans leur communes. Ils sont les partenaires directs des CAEPA et profitent d'un accompagnement local afin de perfectionner leurs capacités. Ainsi de nombreuses formations et appuis facilitent l'intégration de leur rôle au niveau local et leur acceptation par les acteurs locaux.  
Les Bureaux Agricoles Communaux (BAC) représentent localement le ministère de l'Agriculture. Ils mettent à disposition un spécialiste local auprès des exploitants, pour améliorer la production. Ces spécialistes sont étroitement impliqués dans la mise en place des projets, ils profitent des formations et intègrent dans leurs institutions l'expérience et le savoir acquis.

✓  
✓

/

Le suivi du fonctionnement du système englobe à la fois la fonctionnalité du service de l'eau, la protection des sources pour maintenir la qualité et les débits souhaités, ainsi que les relations de collaboration et d'information entre les autorités locales, les services techniques et les relais avec les institutions centralisées. Le suivi est donc réparti entre les rôles des TEPAC, des CAEPA et des aides techniques liés aux CASEC.

✓  
✓  
✓

/

Des études socio-environnementales permettent d'évaluer la faisabilité des projets, en amont. Elles approfondissent les aspects sociaux et démographiques locaux, ainsi que les conditions environnementales et l'impact d'un changement d'utilisation des ressources. Celles-ci permettent d'identifier et de minimiser les risques tels que les conflits ou les dégâts environnementaux.  
Une étude économique approfondi les capacités d'autonomie du système et évalue ainsi le potentiel de durabilité économique.

**SLM**

- < 2,000
  - 2,000-10,000
  - 10,000-100,000
  - 100,000-1,000,000
  - > 1,000,000
- Precise annual budget:

Cette approche est mise en œuvre dans des projets financés soit par des fonds propres, soit par la Coopération Suisse, soit par la Chaîne du Bonheur.

- 
- 
- 
- 

/

/

Selon les cas, un principe de travaille à haute intensité de main d'œuvre peut être nécessaire à la mise en place des structures physiques de protection des bassins versants. Mais au plus vite, la transition vers des systèmes de maintenance plus durables doit être amorcée pour que les producteurs s'approprient les bénéfices de ces travaux et entretiennent les structures. Un soutien important dans la mise en place de l'approche consiste au paiement pour services environnementaux. Le changement d'utilisation des terres qu'exige la protection des sources, provoque un changement de modèle économique qui pousse l'exploitant d'un système de production annuel, à un système d'agroforesterie dont la rentabilité est perceptible que sur le long terme. En raison de la vulnérabilité des populations rurales Haïtiennes, ce changement n'est envisageable que si des compensations permettent de combler les manques à gagner du court en moyen terme. Ainsi, l'instauration de la compensation pour services environnementaux rétribue le travail de reforestation selon la réussite de la survie des plantules sur les deux premières années. Après ce laps de temps, les arbres sont suffisamment forts pour résister aux principaux aléas.

Travaux à haute intensité de main d'œuvre, avec une contribution exigée pour les propriétaires et exploitants

Des outils manuels sont fournis pour la construction des structures pyhsiques

Clôtures  
Les clôtures des périmètres protégés engagent des frais pour les matériaux, qui sont pris en charge par le projet.

- 
- 
- 
- 

Un arrêté communal est émis afin définir les règles de protection, et à ce titre, promeut des mesures pour la protection des sols et des ressources en eau.



~ ~ ~

L'approche participative pour la gestion des ressources initie une dynamique transparente et inclusive, qui contribue à la construction d'une culture citoyenne et renforce ainsi l'exercice démocratique et les volontés de participation.

SLM?

L'appropriation des techniques de gestion et de protection par les exploitants est favorisée par leur implication dès le début, dans l'analyse et la compréhension des enjeux liés aux ressources et les décisions d'application des mesures.

SLM

En raison de l'échelle et de l'expérience acquise, la mise en œuvre des mesures de protection s'est optimisée au sein du programme, et présente un rapport coût-efficacité qui s'est amélioré dans le temps.

SLM?

De nombreuse connaissances sur le fonctionnement de l'environnement, ainsi que des techniques de protection étaient inconnues des exploitants.

/

La collaboration des acteurs locaux peut se matérialiser à travers des processus de gestion des ressources locales, puisque ceux-ci concernent et intéressent tout le monde.

?

Nombreux conflits potentiels ou latents ont été atténués ou éteints grâce à la mise en place du dialogue et des négociations. Il reste pourtant des cas qui présentent des risques, au vu de la nature sensible des ressources en eau



risques en cas de catastrophe, en sécurisant l'accès à l'eau potable.

		<b>Editors</b>			
Antoine Kocher		Eveline Studer		Alexandra Gavilano	
	: 22	2016		: 30	2017

Antoine Kocher (antoine.kocher@helvetas.org) - None

[https://qcat.wocat.net/km/wocat/approaches/view/approaches\\_1764/](https://qcat.wocat.net/km/wocat/approaches/view/approaches_1764/)

#### SLM

Technologies: Protection of water resources [https://qcat.wocat.net/km/wocat/technologies/view/technologies\\_583/](https://qcat.wocat.net/km/wocat/technologies/view/technologies_583/)

Technologies: Protection of water resources [https://qcat.wocat.net/km/wocat/technologies/view/technologies\\_583/](https://qcat.wocat.net/km/wocat/technologies/view/technologies_583/)

Technologies: Protection of water resources [https://qcat.wocat.net/km/wocat/technologies/view/technologies\\_583/](https://qcat.wocat.net/km/wocat/technologies/view/technologies_583/)

- 

- Book project: where people and their land are safer - A Compendium of Good Practices in Disaster Risk Reduction (DRR) (where people and their land are safer)

- Boire l'eau et penser à la source. Document de capitalisation d'expérience sur la protection des sources: [https://assets.helvetas.org/downloads/capex\\_hsi\\_protection\\_des\\_source\\_vlongue.pdf](https://assets.helvetas.org/downloads/capex_hsi_protection_des_source_vlongue.pdf)
- Boire l'eau et penser à la source. Document de capitalisation d'expérience sur la protection des sources: [https://assets.helvetas.org/downloads/capex\\_hsi\\_protection\\_des\\_source\\_vlongue.pdf](https://assets.helvetas.org/downloads/capex_hsi_protection_des_source_vlongue.pdf)

This work is licensed under [Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/)

